

Les nouveaux services à la mobilité



Le covoiturage en France et en Europe

État des lieux et perspectives

L’allongement des distances et des temps de trajets ont contribué à une utilisation massive de la voiture particulière, notamment au sein et aux abords des grandes agglomérations. Ce boom de la mobilité n’est pas sans conséquence et l’actualité nous le rappelle chaque jour : la pollution atmosphérique, les trous dans la couche d’ozone ou encore le changement climatique sont des sujets de plus en plus abordés et problématiques.

Les autorités publiques misent à présent beaucoup sur les énergies de demain et espèrent trouver rapidement des solutions pour résorber les problèmes existants. En matière de transport, beaucoup de recherches sont menées pour solutionner la future pénurie mondiale de pétrole. Celles-ci progressent rapidement mais nécessitent d’importants investissements. À court terme, l’accent est mis sur les solutions alternatives à la voiture individuelle et sur un changement radical des comportements. Ainsi, et au même titre que les transports en commun, la marche à pied ou le vélo, le covoiturage est considéré comme une réponse non négligeable pour limiter la place et l’impact de la voiture sur le territoire national. Le covoiturage a de nombreux avantages : il permet de réduire le nombre de véhicules circulant sur les voies publiques, il en augmente le taux d’occupation et contribue ainsi à une réduction de l’émission des gaz à effet de serre. Il permet également de réduire les frais de transport et réinvente une convivialité qui n’existe plus dans les transports en commun.

Cette étude dresse un état des lieux des services de covoiturage en France et à l’étranger, en analysant l’ampleur du phénomène par le biais d’éléments quantitatifs collectés via internet. Elle donne également des éléments de recommandations pour encourager la pratique et franchir la « barrière psychologique » qui est un des freins importants. Le thème du covoiturage dynamique, service particulièrement souple de covoiturage, est également évoqué en mettant en lumière certaines expérimentations et outils techniques à disposition pour permettre une bonne exploitation.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu
(février 2008)
ISBN Certu/RE--08-01--FR
ISSN 1263-2570
86 pages
en téléchargement gratuit



Politique de la ville et déplacements – Fiche n° 9

Mobidesk : une centrale de mobilité pour favoriser l'emploi

Mobidesk est la première centrale de mobilité en Belgique. Elle a été mise en service en mai 2003 par l’autorité provinciale du Limbourg et intervient sur l’ensemble de ce territoire. Cette province du Nord-Est de la Flandre compte 250 000 emplois pour 800 000 habitants. Au moment de la mise en service de Mobidesk, le taux de chômage du Limbourg s’élevait à 9,5 %, supérieur de 2 points à la moyenne flamande. Mobidesk s’est donné comme objectif de favoriser la mobilité des actifs et des personnes en recherche d’emploi en impliquant entreprises et collectivités. La centrale vise à supprimer le renoncement à un emploi en raison d’un problème de transport.

Auteurs : Certu – Cete de Lyon

Éditeur : Certu
(novembre 2007)
4 pages
en téléchargement gratuit

Les nouveaux services à la mobilité



Les outils de la mobilité

Métro, tramway et bus sillonnent les agglomérations et répondent à une part importante de la demande de déplacements. Cependant, l'éclatement des temps de travail, le desserrement de certaines activités, les destinations périphériques ont suscité des modes plus souples : ainsi le transport à la demande et les taxis se développent, des centrales de mobilité se créent, des auto-écoles sociales apparaissent, le covoiturage et l'autopartage prennent de l'essor. Cette offre de transports « intermédiaire » est encore mal connue et relève souvent de l'expérimentation. La présente série de fiches se propose de recenser ces nouveaux services de mobilité et d'en décrire les principales caractéristiques.

Fiche n° 1 : Du rural au périurbain, le transport à la demande, une pratique en extension (février 2009)

Fiche n° 2 : Le transport à la demande en zone urbaine (avril 2009)

Fiche n° 3 : Optimiser le transport à la demande (avril 2009)

Éditeur : Certu
(avril 2009)
en téléchargement gratuit

Auteur : Certu



L'autopartage en France et en Europe

État des lieux et perspectives

L'autopartage, en particulier, est un service de mobilité qui consiste à disposer d'une voiture « à la carte », moyennant adhésion préalable au service et réservation avant chacune des prises d'un véhicule. Les membres d'un service d'autopartage se partagent donc l'usage d'un parc de véhicules. L'accès aux véhicules est très souple puisque la réservation peut se faire dans des délais courts, via téléphone ou internet. La prise du véhicule se fait de manière autonome, généralement grâce à une carte à puce permettant de débloquer un boîtier à clés ou un ordinateur de bord embarqué sur le véhicule. Le service d'autopartage est fait pour des trajets de courte durée (inférieurs à la journée) sur la base d'une tarification proportionnelle à la durée d'utilisation et au kilométrage réalisé.

Avec la création du réseau France Autopartage au début des années 2000 regroupant certains des premiers opérateurs français, de la charte ADEME-GART « Pour le développement de l'autopartage en France » en 2005, puis la proposition de loi visant à promouvoir l'autopartage adoptée au Sénat en 2006, l'activité autopartage a connu une croissance soutenue.

Compte tenu de cette évolution significative, l'objet de l'étude consiste dans un premier temps à présenter le contexte de la prédominance de la voiture particulière dans la mobilité et l'émergence de solutions alternatives, notamment basées sur des transports publics innovants (transport à la demande, etc.) et des usages partagés de la voiture ou du vélo.

Ensuite, elle dresse un panorama de l'offre française en services d'autopartage à partir de données quantitatives (nombre de véhicules, stations, membres, etc.) collectées sur chacun de ces services.

Quelques expériences européennes sont également présentées ainsi que les perspectives de développement.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu
(décembre 2008)
ISSN Certu/RE-08-27-FR
ISSN 1263-2570
58 pages
en téléchargement gratuit

Les nouveaux services à la mobilité



Éditeur : Certu
(février 2009)
ISSN Certu/RE--09-03--FR
ISSN 1263-2570
90 pages
[en téléchargement gratuit](#)

Le covoiturage dynamique

Étude préalable avant expérimentation

L'idée du covoiturage dynamique est de fournir une offre en quasi temps réel à l'« usager covoitureur ». La personne souhaitant effectuer un itinéraire en covoiturage contacte le service quelques minutes avant son départ. Le service va alors chercher le conducteur adéquat qui est en mesure d'offrir le covoiturage souhaité sur l'itinéraire demandé.

Avec une quantité suffisante de participants, le fonctionnement est souple et permet une bonne qualité de service : la probabilité de trouver le covoitureur adéquat est élevée. Ce système est complémentaire aux transports publics – réguliers et à la demande – et autres solutions alternatives – autopartage, vélostations, etc.

Les technologies de l'information et de la communication – téléphones portables, Personal Digital Assistant (PDA), internet, Global Positioning System (GPS), etc. – fortement développées à l'heure actuelle, sont des outils pertinents pour exploiter le covoiturage dynamique. Il s'agit de mettre en relation rapidement et de façon appropriée les personnes, via l'utilisation de ces technologies.

Cette étude présente un état de l'art d'expérimentations de covoiturage dynamique dans le monde, en définit les grands principes – organisation, fonctionnement, gestion des transactions financières, technologie utilisée, etc. – et identifie des sites pilotes potentiels d'expérimentations en France, où pour l'instant, un tel service n'existe qu'à l'état de concept ou de démonstrateur.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu
(mars 2006)
ISSN Certu/RE--05-32--FR
ISSN 1263-2570
120 pages
[en téléchargement gratuit](#)

Étude sur les obstacles juridiques au développement des nouveaux services de transport

État des lieux et perspectives

La voiture individuelle se place au centre d'un paradoxe : indispensable en zone rurale en raison des difficultés de mise en place de lignes régulières, elle devient un facteur de nuisance dans les grandes villes. La voiture individuelle est encore aujourd'hui perçue comme le moyen optimal de satisfaire un besoin de se déplacer librement, mais les conditions difficiles de circulation, la montée du prix du pétrole et la nécessité grandissante de réduire la pollution atmosphérique remettent en cause certaines utilisations de ce moyen de transport.

Toutefois, la prise de conscience de ces difficultés fait évoluer l'offre de transport non pas vers l'abandon de la voiture, mais plutôt vers une rationalisation de son usage dans les villes, et une utilisation accrue en zone rurale par le développement de services collectifs ou solidaires de transport.

Ainsi, la voiture tend à être partagée dans l'espace par le covoiturage, dans le temps dans le cadre de l'autopartage et dans le temps et l'espace lorsque les taxis réalisent un transport à la demande. Elle est également mise au service de certaines catégories de personnes ayant besoin de mobilité au travers des services de transport et d'accompagnement. Enfin, le transport des personnes par motos ou scooters peut apparaître comme un moyen d'optimiser les temps de trajet et contourner les difficultés liées à la circulation en ville. Ce travail s'inscrit donc dans une réflexion générale sur ces cinq nouveaux services et tend à rendre compte des obstacles juridiques liés à l'exercice de ces activités, en se basant sur la réglementation des transports, le droit public, le droit privé des obligations, des contrats et de la responsabilité.

Auteur : Certu

Les nouveaux services à la mobilité



Conseil en mobilité : une nouvelle mission, un nouveau métier Comment encourager les plans de déplacements pour les lieux d'activités

L'orientation des politiques de déplacements vers un management de la mobilité, permettant de maîtriser l'usage de l'automobile en ville, a fait apparaître une nouvelle mission et un nouveau métier : le conseil en mobilité. Encore fallait-il définir leur contenu et leurs modalités. En s'appuyant sur le retour d'expériences en France et à l'étranger et sur la demande exprimée, le présent ouvrage propose une organisation du service de conseil en mobilité et un cadrage du métier de conseiller. Il présente les fonctions du conseil en mobilité en insistant sur la nécessité de maîtriser l'usage individuel de la voiture et sur le rôle de l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) pour fédérer le partenariat local. Il propose un contenu pour les différents niveaux d'intervention du conseiller en mobilité. Puis, il procure une argumentation et énumère les outils nécessaires pour inciter les gestionnaires de lieux d'activités – dont les employeurs – à se lancer dans une démarche de plan de déplacements.

L'articulation entre le conseil en mobilité et l'information multimodale est d'ailleurs mise en exergue, de même que celle des différentes politiques urbaines pour soutenir l'intervention du conseiller. Cet ouvrage rassemble donc l'information nécessaire aussi bien aux acteurs locaux qu'aux conseillers en mobilité eux-mêmes pour réaliser leur mission.

Auteur : Direction des transports terrestres

Éditeur : Certu
(novembre 2003)
ISBN : 2-11-094115-4
ISSN : 1263-3313
Référence : RF 04103
296 pages
Prix de vente : 40,00 €

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone : 04 72 74 58 00
télécopie : 04 72 74 59 00



Le centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) est membre du Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. Il est un lieu de production et de diffusion de méthodes et de techniques urbaines en aménagement.

Il s'engage pour une ville durable au service des territoires urbains au travers de cinq thématiques : Urbanismes et Territoires, Transports et Mobilité, Environnement et Risques, Bâtiments et Accessibilité, Partage de l'Espace public et Voirie.

Le Certu associe ses partenaires pour produire des connaissances en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Cette démarche d'écoute et d'action se décline dans le choix varié des supports (ouvrages, cahiers, cédéroms, fiches techniques) et des modes de diffusion (journées d'études et d'échanges, séminaires, sites internet, lettres d'informations).

Les domaines d'intervention

- Urbanisme et habitat
- Ville et équipements publics
- Mobilité et déplacements
- Systèmes de transports
- Voirie et espace public
- Sécurité et circulation routières
- Ville et environnement
- Information géographique
- Activités internationales
- Développement durable
- Ville accessible à tous
- Déplacements et Urbanisme
- Une voirie pour tous
- Vulnérabilité urbaine et risques
- Gouvernance et participation des citoyens
- Développement des systèmes d'information

Les activités

Le Certu assure la production d'ouvrages techniques et méthodologiques, ainsi que des logiciels.

Il s'implique dans des actions de formation, d'information, contribue à l'élaboration de la normalisation et de la réglementation technique.

Il peut aussi intervenir à la demande de professionnels exerçant une activité dans son champ de compétence.

Certu 09 RelProd 09